Viticulture. Engagés dans une démarche de développement durable depuis le début des années 2000, les acteurs de la filière champagne accompagnent le Plan Ecophyto 2 destiné notamment à diminuer l'utilisation d'intrants et à améliorer la qualité de l'eau.

LA FILIÈRE CHAMPAGNE « 100 % EN MOUVEMENT »



Réduire de 50% l'usage de produits phytosanitaires en France d'ici 2025, tel est l'objectif du Plan Ecophyto 2. Adopté en 2015 par le ministère de l'agriculture dispositif est doté d'un objectif intermédiaire d'une réduction de 25% à l'horizon 2020. Face à un enjeu de cette taille, le Comité Champagne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie agissent conjointement. Pour la filière Champagne, il s'agit de poursuivre une démarche globale développement durable engagée au tout début des années 2000. «

Les interprofessions sont connues pour assurer la défense de l'appellation en matière économique mais un des rôles clés que l'interprofession incarne depuis 15 ans c'est de faire l'interface entre ce qui existe de mieux en matière technologique et le partage et la mise en pratique dans le vignoble », explique Vincent Perrin, directeur général du Comité Champagne. Pour Daniel Beddelem, Directeur territorial Vallées de Marne de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, améliorer la qualité de l'eau est un enjeu primordial pour le territoire et cela passe indéniablement par la réduction des intrants : « La qualité des eaux superficielles est un sujet de préoccupation. Ce qui caractérise le bassin, c'est la diversité des matières actives détectées : avec près de 70 molécules différentes détectées sur les eaux superficielles, le secteur est assez sensible ».Au niveau des eaux souterraines aussi, « les grandes masses d'eau sont plutôt en qualité médiocre », estime le directeur de l'Agence. « Cela justifie que l'Agence de l'Eau Seine- Normandie intervienne pour accompagner financièrement les acteurs pour améliorer la situation ».

Efforts et certifications

Comment améliorer la situation justement ? Grâce à de meilleurs niveaux de connaissance des acteurs, en intégrant des objectifs dans les documents de référence, en responsabilisant les utilisateurs, et en agissant sur les pratiques notamment. « Des efforts ont déjà été accomplis. Continuons sur ce chemin tracé pour optimiser la performance environnementale et permettre le développement économique des entreprises du secteur », insiste Daniel Beddelem. Ces efforts, Arnaud Descôtes, Directeur technique et environnement du Comité Champagne, rappelle qu'ils ont débuté il y a plus de 15 ans, à l'initiative de l'interprofession, dans le cadre d'une stratégie globale de développement durable : « En 2004-2005 nous avons aussi mis en place trois plans d'actions sur l'eau, la biodiversité et le carbone, avec des objectifs à atteindre sur ces trois axes ». Avec succès puisque aujourd'hui, la filière est « 100% en mouvement » en matière environnementale. Et plusieurs niveaux d'implication existent : la viticulture bio, la viticulture durable en autoévaluation et la viticulture durable certifiée avec la possibilité d'obtenir les certifications Viticulture Durable en Champagne (VDC) et Haute Valeur Environnementale (HVE). « La viticulture bio certifiée a été multipliée par 8 en 15 ans », souligne Arnaud Descôtes. Celle-ci représente aujourd'hui 1,5% de la Champagne et 155 opérateurs champenois sont déjà certifiés VDC, soit l'équivalent de 12% des surfaces de l'appellation. Résultat de cette implication, l'usage des produits phytosanitaires a été profondément réduit.

Des aides pour tous les acteurs de la filière

montant d'aide de 3,4 M€ de la part de l'Agence de l'Eau.

« En dix ans, l'utilisation des produits phytosanitaires a baissé de 25%, un ratio supérieur à la moyenne nationale. Et grâce à la méthode de la confusion sexuelle, l'usage des pesticides a quasiment disparu. Il nous faut maintenant amplifier la dynamique pour atteindre les objectifs du Plan Ecophyto 2 en 2025. Si nous parvenons à réduire de 50% l'usage de produits phytosanitaires d'ici 2025, cette baisse conjuguée à celle de 25% enregistrée au cours des 10 dernières années, cela représentera 75% de réduction en un quart de siècle ». Le plan Ecophyto 2 prévoit des aides aux acteurs agricoles et viticoles pour les accompagner dans leur démarche de réduction. Son enveloppe annuelle nationale dédiée est de 41 M€ gérés par l'Agence Française pour la Biodiversité et de 30 M€ gérés par les agences de l'eau. Cette dernière est destinée à soutenir les investissements réputés diminuant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les exploitations et à aider l'accompagnement aux changements de pratiques. 3 M€ de cette enveloppe sont destinés au Grand Est. Un premier appel à projets, en 2016, a déjà permis de retenir 52 dossiers de candidature. Parmi ceux-ci figure le Projet « Déploiement en Champagne d'une viticulture durable économe en intrants » porté par le Comité Champagne et destiné à mettre en place des expérimentations permettant de limiter l'emploi des pesticides et/ou de les substituer par des produits de biocontrôle. Il vise également une large diffusion des résultats et pratiques de viticulture durable à l'échelle de l'ensemble de la zone AOC Champagne, soit 34 000 hectares. Autre projet concerné, le dispositif « Zéro herbicide » porté par Avize Viti Campus et la Maison Veuve Clicquot, qui consiste à mettre en place d'une animation sur trois ans, avec un objectif zéro herbicide sur 60 hectares (90 exploitants). Au total, les 52 projets bénéficient d'un